

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS. (OISE).
(MENSUEL)

N° 282. — Juillet 1906.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 17* Juillet 1906, à deux heures et demie précises, dans la salle ordinaire des réunions, place du Parvis-Notre-Dame.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal.
- 2° Sociétés de Secours mutuels.
- 3° Retraites pour la vieillesse.
- 4° Grande et petite cultures.
- 5° Les charrues polysocs.
- 6° Le rouissage du lin sur le champ.

SENLIS
IMPRIMERIE E. DUFRESNE
1, Rue du Puits-Tiphaine, 1.
1906.

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du 12 Juin 1906.
Une belle Initiative mutualiste.
Situation de la Mutualité dans l'arrondissement de Meaux.
Les Charrues polysocs.
Concours national agricole de Nancy.
Les Réformes.
Le Sucre dans l'Alimentation du Bétail.
Société des Agriculteurs de France (Prix agronomique à décerner en 1907).
Récolte de Lin 1906.
Chronique de la *Société Agricole*.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

| | |
|-------------------------------|------------|
| Une page | 10 fr. » » |
| Une demi-page..... | 5 » » |
| Un quart..... | 2 50 |
| Un huitième..... | 1 25 |
| Un seizième..... | 0 75 |
| Petites annonces de 25 mots.. | 0 25 |

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

12191

CB :

7129

SHAS



0 00000 071291

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 282. — Juillet 1906.

Compte-Rendu des Travaux de la Société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 1906

PRÉSIDENTE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Étaient présents au Bureau : MM. Léon Martin, Bernier, Auguste Roland, Delaunay, Léon Fautrat.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

MM. Rambach, Girard et Gibert sont admis comme membres de la Société.

M. le Président informe la Société qu'il s'est formé un Comité linier dans le but de proposer aux agriculteurs des acheteurs de lin.

La question du programme des primes d'honneur destinées à récompenser la culture au concours de Neuilly-en-Thelle est mise en discussion. La Société, d'accord avec la commission du concours, est d'avis qu'il y a lieu d'établir des prix spéciaux pour l'élevage des animaux de basse-cour.

Le Président exprime à la Société le désir d'être renseigné sur le prix de vente des laines. Ces renseignements économiques ont leur utilité, et les agriculteurs de la région auraient tout avantage à les connaître.

La question de l'honorariat à décerner aux membres de la Société ayant rendu de longs et signalés services à la cause agricole, est ensuite discutée. Il apparaît très justement que des membres comme l'honorable M. Sagny,

vice-président, qui se tiennent éloignés des séances, sont de droit membres honoraires, car ils ont montré toute leur vie ces qualités de tact, de justesse, de dévouements éclairés à la grande cause de l'Agriculture française.

M. de Cornois prend la parole pour faire connaître à la Société les résultats des études faites, avec les membres de la Société, sur les conditions du travail agricole.

L'organisation d'une Société de Secours mutuels, entre tous les membres de la famille agricole, correspond aux besoins de rapprochement et d'aide, qui entrent dans la pensée de tous, pour unir et bien faire.

Cette pensée a déjà été développée plusieurs fois dans le Bulletin. La Société d'Agriculture de Beauvais s'en est inspirée en créant, il y a plusieurs mois, une Mutualité agricole.

La Société de Senlis fera librement le nécessaire, et si elle pouvait encore douter des résultats à attendre, la conférence pleine d'envolée qu'est venu faire M. Dedé, secrétaire général de l'Union mutualiste, est de nature à dissiper toute hésitation à cet effet.

Sur la demande des membres de la Société, qui témoignent au conférencier leur sympathie pour son talent, le langage, qui a mérité les plus chaleureux applaudissements, est résumé dans le Bulletin d'autre part.

La Société, à l'unanimité, émet le vœu que l'impôt sur le sucre soit, à bref délai, supprimé.

Le Secrétaire,
LÉON FAUTRAT.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Une belle Initiative mutualiste

Le mardi 12 juin, la Société d'Agriculture de Senlis s'est entretenue de l'initiative mutualiste suscitée par M. de Cornois. Après quelques mots de ce dernier et l'appui promis à cette initiative par MM. Fautrat et Martin, président, la parole fut donnée à M. Dedé, avocat à la Cour d'appel de Paris, et bien connu par sa compétence et ses nombreux écrits. M. Dedé avait bien voulu accepter de développer le programme mutualiste, comme délégué de l'Union centrale mutualiste, dont il est le secrétaire général. Nous aurions voulu pouvoir donner *in extenso* son discours; nous sommes néanmoins heureux d'en offrir à nos lecteurs les idées principales.

Beaucoup de personnes ne voient dans les Sociétés de Secours mutuels

que des intermédiaires entre l'assurance et l'assistance ; elles semblent ignorer l'utilité qu'on en pourrait tirer au point de vue économique et social et font une petite moue de dédain après avoir lu l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} avril 1898 qui, malgré ses imperfections, est actuellement la « Charte de la Mutualité ».

« Les Sociétés de Secours mutuels sont des Associations de prévoyance « qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à « leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de mala- « die, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraites, « contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas « de vie, de décès ou d'accidents, pourvoir aux frais des funérailles et allouer « des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres « participants décédés.

« Elles peuvent en outre accessoirement créer, au profit de leurs membres, « des cours professionnels, des offices gratuits de placement, et accorder des « allocations en cas de chômage, à la condition qu'il soit pourvu à ces trois « ordres de dépenses au moyen de cotisations ou de recettes spéciales. »

Mutualité et Assurance.

Le principe de l'Assurance existe sans doute dans les Sociétés de Secours mutuels : c'est l'épargne, c'est aussi cet effort personnel demandé au *membre participant* pour le garantir contre certains risques. Mais c'est une assurance hautement sociale, car ceux qu'elle protège sont les forces vives de la nation ; une assurance simplifiée et économique, se passant de siège social luxueux, d'administrateurs fortement rétribués, d'agents et de rabatteurs salariés, etc. ; une assurance fraternelle, enfin, où chacun se connaît, s'estime et s'aime, remplit avec dévouement les fonctions qui lui sont attribuées. La circonscription d'une Société de Secours mutuels doit être assez restreinte pour que les membres participants soient eux-mêmes contrôleurs, visiteurs, collecteurs de cotisations, mais assez étendue, néanmoins, afin de posséder la puissance qui vient du nombre des adhérents et du produit de leurs contributions financières. Une Mutualité agricole ayant son siège au chef-lieu d'arrondissement et des sections bien organisées remplirait ces conditions.

La Mutualité et l'Assistance.

Il y a sans doute aussi, dans nos Sociétés de Secours mutuels, une part faite à l'assistance. Mais quel rôle plus élevé que celui d'une assistance banale ne remplissent pas chez elles les membres honoraires ! Ce n'est pas là cette *aumône* ordinaire, essentiellement individualiste ; c'est une aide mutuelle

entre favorisés et plus humbles, ceux-ci ayant besoin de l'appui d'un plus fort, ceux-là devant leur fortune bien souvent et leur bien-être au travail pacifique et prévoyant. C'est l'accomplissement d'une loyale *coopération sociale* pour la justice et pour l'amour, plutôt qu'une assistance proprement dite. Quelle belle action sociale et morale auraient à entreprendre de ce chef les propriétaires, fermiers ou cultivateurs importants en s'intéressant au sort de leurs ouvriers agricoles!

Rôle économique des Sociétés de Secours mutuels.

Ce ne sont là que les traits principaux de la physionomie mutualiste, qui peut prendre une expression plus puissante encore.

Les Sociétés de Secours mutuels représentent une force réelle au point de vue économique : elles sont au nombre de 20.000, réparties dans toute la France, groupant plus de 3.000.000 de membres participants et 400.000.000 de capitaux.

Les mutualistes sont des *travailleurs* en pleine activité; ce ne sont ni des miséreux ni des vaincus de la vie : ils représentent une élite qui veut *prévoir* et *enrayer le mal* avant qu'il ait fait ses ravages, et non pas attendre de la bienveillance privée ou publique les moyens de *réparer* les coups du sort. Il importe donc d'encourager cette élite pour que sa puissance d'action se propage, que ses exemples deviennent plus féconds, car c'est sur elle que repose la prospérité d'un pays.

Les mutualistes sont de puissants *capitalistes*, et combien d'institutions propres à améliorer la condition des ouvriers ne pourrait-on pas fonder avec de tels millions? Habitations ouvrières à bon marché, maisons de retraites, caisse de crédit, associations coopératives, etc.? Les mutualistes peuvent devenir les commanditaires de nos grandes industries, et le travail finira peut-être par avoir sa place marquée dans les assemblées d'actionnaires ¹. Malheureusement, cette indépendance économique est contrecarrée par les influences étatistes; beaucoup de personnes croient, à tort, que les Sociétés de Secours mutuels ne peuvent placer leurs capitaux que dans les caisses de l'État, ce qui est faux, même pour les Sociétés *approuvées*; l'État, d'ailleurs, s'efforce de les attirer à lui au moyen de subventions qui dissimulent habilement l'accaparement voulu et sur le point d'être réalisé. C'est ainsi que la plus grosse partie des ressources des Sociétés approuvées est soustraite à la cir-

¹ Les Sociétés *libres* ont surtout une grande latitude pour leurs placements mobiliers; les Sociétés *approuvées* sont limitées à cet égard par l'article 20 de la loi du 1^{er} avril 1898, mais il leur est possible d'acquérir des immeubles.

culation normale des capitaux, et que près de 185.000.000 sont frappés d'indisponibilité dans le *fonds commun inaliénable* de la Caisse des Dépôts et Consignations (fonds de retraite).

Le rôle économique des Sociétés de Secours mutuels, qui pourrait être si grand, est atrophié par la routine qu'elles suivent volontairement et la tutelle de l'État, qu'elles sont bien souvent les premières à solliciter par des demandes de subventions, toujours plus nombreuses, toujours plus élevées. Une puissante organisation agricole, indépendante de toutes préoccupations non mutualistes, supprimerait tous ces dangers.

Rôle social des Sociétés de Secours mutuels.

Bien conduit et bien interprété, le rôle social des Sociétés de Secours mutuels pourrait avoir une portée immense.

— Laissons de côté l'influence moralisatrice, que l'habitude de l'épargne et de la prévoyance peut exercer sur les individus ; la *volonté* qu'elle demande à ses adeptes, car, pour beaucoup, épargner est une privation ; la *conscience* qu'ils doivent avoir, afin de ne pas abuser des avantages de la Société ; l'*amour* de leur prochain, qu'ils doivent posséder, car l'intérêt seul ne devrait pas se masquer sous l'épithète à la mode de solidarité.

La morale et les questions sociales se touchent, et ceux qui possèdent de telles vertus peuvent être de précieux outils pour le bien de la société.

— Mais, pour qui veut les placer dans leur véritable cadre, les Sociétés de Secours mutuels apparaissent comme de puissants auxiliaires d'organisation sociale.

Elles sont, en effet, les compléments nécessaires du Syndicat vraiment professionnel ; elles peuvent couronner un faisceau d'institutions corporatives ou même les faire naître grâce à un placement judicieux de leurs membres.

Elles sont aussi le groupement familial par excellence où devraient se trouver le père, la mère et les enfants, réunis dans la même Société. Elles suivraient ainsi la famille dans les diverses phases de son évolution, et seraient le bouclier bienfaisant derrière lequel le foyer domestique pourrait attendre sans trembler les éventualités de l'existence.

La profession et la famille, les deux racines des peuples, devraient être aussi celles de la Mutualité ; il n'en est malheureusement pas ainsi. On continue à créer des Sociétés de Secours mutuels hâtives qui ne s'occupent que de l'individu, qui ne tiennent pas compte des liens sociaux unissant cet être à d'autres êtres. On embrigade l'enfant dans les mutualités scolaires, la femme dans des mutualités féminines, le mari dans des Sociétés qui, le plus sou-

vent, n'ont même pas le mérite d'être les annexes d'un Syndicat, et le lien familial est rompu, la Mutualité reste déracinée sur le terrain social¹.

— L'idée mutualiste est féconde non seulement par sa morale et par les principes d'organisation qu'elle renferme, mais par l'influence patriotique et nationale qu'elle peut exercer.

Sans doute, nous tenons à notre Patrie par mille liens que nous ne cherchons pas à distinguer, le plus souvent, parce qu'ils ont tissé notre cœur lui-même; mais nous y tenons aussi parce que nous sommes intéressés à la grandeur et à la prospérité du pays. Or, le travailleur, dans l'état actuel, ne possédant rien matériellement, a peu d'intérêt à la bonne marche des finances publiques; un projet de loi sur l'impôt sur le revenu, par exemple, ne l'affecte guère; il ne voit pas que tout se tient, tout s'enchaîne, dans un État, et que les répercussions les plus cruelles pour lui, qui le meurtrissent et l'excitent à la révolte, sont parfois issues d'événements auxquels il a contribué en aveugle. Les Sociétés de Secours mutuels viennent leur apprendre ce que peuvent produire l'ordre et l'économie; ils deviennent par elles des *propriétaires*, ils possèdent une partie du capital national, et, dès lors, sont intéressés à la bonne marche des pouvoirs publics: ils ont conscience de leur *responsabilité*.

— Enfin, il est un dernier point où le rôle des Sociétés de Secours mutuels apparaît sous un jour nouveau, pouvant apporter une sorte de clarté sur la question sociale elle-même.

On a donné à la question sociale des origines diverses; mais, en en prenant la principale conséquence, l'aléa de la vie des travailleurs dans le présent et dans l'avenir, ne trouverait-on pas à ce troublant problème une explication positive? Et si l'on pouvait supprimer certains de ces aléas, par exemple: les conséquences du chômage, entraîné par la maladie, et même de la cessation involontaire du travail, celle de l'invalidité prématurée ou de la vieillesse qui fait tomber l'outil des mains du travailleur, celles aussi, douloureuses toujours, mais trop souvent tragiques, qu'entraîne la mort sur ceux que la vie conserve, n'aurait-on pas enlevé une partie des soucis qui torturent le plus cruellement le travailleur, aigrissent sa nature loyale et bonne d'habi-

¹ Les personnes de bonne volonté qui désireront s'intéresser sérieusement aux questions mutualistes, trouveront toutes les indications et renseignements utiles près des Comités mutualistes ayant leur siège à Paris, 1, boulevard de Latour-Maubourg (7^e). Se procurer également l'ouvrage de M. E. Dedé: *Les Sociétés de Secours mutuels, leur rôle économique et social*, 2^e édition, couronné par l'Académie Française (1^{er} prix Fabien, 1905). Franco 3 fr. 55, 5, rue Bayard, à Paris. Lire également: *Le Mutualiste français*, journal mensuel, 1 fr. par an, 5, rue Bayard, à Paris.

tude, enveniment cette question sociale faite des larmes des faibles, de l'insouciance du fort, et de l'incertitude de l'avenir?

Ce sont là précisément les buts des Sociétés de Secours mutuels, qui ne sont certes pas la panacée universelle, l'unique remède au malaise social, mais dont le rôle doit être certainement de collaborer à cette amélioration du sort des ouvriers, d'aider cette évolution, lente mais sûre, qui pousse les peuples vers plus de justice, plus de bonté, plus de bonheur.

L'initiative des agriculteurs de l'Oise mérite l'attention de tous les honnêtes gens. Elle est une intéressante organisation du travail, puisque la Société de Secours mutuels projetée sera *exclusivement réservée* aux travailleurs agricoles; elle est, en outre, une institution nettement familiale, car la famille sera à la base de cette Société; tout le ménage de l'ouvrier agricole pourra y adhérer et y trouver des avantages; enfin, elle est un moyen de réconciliation et de rapprochement sur le terrain social, car les propriétaires, les fermiers, les cultivateurs, comprenant leur rôle et leurs devoirs, s'intéresseront pratiquement à l'avenir des travailleurs de leurs exploitations.

Nous savons que cette belle initiative a demandé l'appui de l'Union centrale mutualiste, présidée avec un si admirable dévouement par M^{me} la comtesse de Kersaint. Des conférences seront organisées pour répandre ces idées mutualistes, et le concours de M. E. Dedé, avocat à la Cour d'appel de Paris et secrétaire général de l'Union centrale mutualiste, est tout acquis à cette noble et généreuse entreprise.

Situation de la Mutualité

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Messieurs,

La Chambre des députés, dans sa séance du 23 février dernier, a voté un projet de loi sur les retraites ouvrières.

Ce projet pose en principe :

L'obligation ;

La participation égale du patron et de l'ouvrier ;

Le concours de l'État pour garantir un minimum de retraite.

Je n'entrerai, Messieurs, ni dans la discussion de ces conclusions, ni dans l'examen des motifs qui les ont dictées : je me bornerai à rendre à nos législateurs la part d'hommage que mérite leur zèle, défalcation faite de l'intérêt

personnel qu'ils pouvaient avoir à solutionner apparemment cette question à la veille du renouvellement de la Chambre des députés.

Il importe, en effet, de se bien persuader que le vote de ce projet de loi n'est qu'une entrée en matière; des modifications profondes y seront apportées, et il n'est guère possible de prévoir la date de la promulgation de la loi sur les retraites ouvrières.

Si mon pessimisme devait choquer quelques-uns d'entre vous, j'invoquerais pour ma justification l'opinion que M. le Ministre des Finances, lui-même, a exprimée à la Chambre dans la séance du 22 février, la veille du vote du projet en question.

A cette date, M. Merlou remarquait que le projet primitif imposait à l'État une contribution variant de 58 à 99 millions durant les dix premières années, puis une charge constante de 80 millions; il constatait ensuite que les modifications hâtives apportées au projet, au cours de la discussion, élevaient respectivement ces chiffres à 271, 286 et 316 millions. « Dans ces conditions, disait-il, le Gouvernement demande à réfléchir »; on réfléchirait à moins, Messieurs. Enfin, il ajoutait textuellement :

« On ne peut exiger du Gouvernement qu'il fasse sortir de terre, en quelques jours, les millions indispensables.

« D'ailleurs, toutes les combinaisons qu'on ferait aujourd'hui seraient forcément éphémères. Nous ne sommes pas en présence d'une loi définitive, puisqu'elle ne jouera qu'après la sanction des deux Chambres. Il est nécessaire, auparavant, que le Gouvernement évalue les charges de la loi et envisage le problème financier qui permettra de l'appliquer.

« *Cette législature aura jeté les bases de l'édifice: il appartiendra à nos successeurs d'y apporter leur pierre.* »

Cette dernière phrase, Messieurs, est empreinte d'une grande sincérité: elle suffit à notre édification.

Le projet en question reviendra donc plusieurs fois devant les Chambres avant son adoption définitive.

Il est permis de croire, et les esprits pondérés espèrent que cette question, si grosse de conséquences de tous ordres, que cette étude, d'où dépendent la paix sociale et l'avenir de la France, sera abordée avec le calme et la modération qu'elle commande.

Ceux qui, avec nous, envisagent ce problème avec toute la gravité qu'il comporte, ceux qui voient dans la solution de cette question non un argument propre à influencer les masses, mais une amélioration nouvelle et durable à apporter au sort des travailleurs, ceux-là, dis-je, ont l'impression bien nette

que cette étude est à faire et qu'elle ne serait qu'une institution chancelante, capable d'écraser le pays sous des ruines, si elle était édiflée sur les bases instables que d'aucuns ont préconisées.

Souhaitons donc, Messieurs, que nos législateurs de demain, unissant leurs efforts à ceux des membres du Sénat, examinent sans hâte et sans passion cette grave question et lui donnent une solution en harmonie avec nos besoins, avec nos ressources et avec notre dignité.

D'aucuns plus compétents que moi feront valoir les voies et moyens à utiliser pour arriver à ce but; les moins bruyants, mais les plus sages, réussiront, nous l'espérons, à faire prévaloir le principe que nous citait récemment encore notre estimé président, M. Bénard :

« La mutualité et l'association, sous des formes multiples, sont les grandes forces de la démocratie du vingtième siècle; ce sont elles qui résoudront le difficile problème de l'union du travail et du capital. »

La mutualité, ce n'est pas niable, Messieurs, est une puissance; ce qu'elle a donné jusqu'ici, les services qu'elle a rendus, l'extension considérable qu'elle a prise durant ces dernières années, sont à la fois la preuve de sa vitalité et le gage de son action future.

C'est en elle que nous mettons nos espoirs; nous applaudissons à ses succès, nous aidons à son extension, persuadés qu'en la pratiquant en toute sincérité, nous affirmons notre dignité en sauvegardant notre indépendance.

C'est la sympathie qu'elle nous inspire qui nous a conduit à entreprendre l'étude que nous allons vous soumettre sur la situation de la mutualité dans l'arrondissement de Meaux. L'enquête qu'avait ordonnée, il y a déjà plusieurs mois, la Société d'Agriculture, a été conduite d'une façon aussi minutieuse que possible; elle vient d'être clôturée, et il nous est possible aujourd'hui de vous présenter les résultats qu'elle a produits.

Nous avons conscience de mettre entre vos mains une étude sincère, donnant exactement la situation de la mutualité dans l'arrondissement, au 31 décembre 1904 ¹.

Au surplus, nous déposons sur le Bureau toutes les pièces de l'enquête, les états de dépouillement, et tous autres documents justificatifs.

Le tableau suivant peut être considéré comme le résumé de tous les documents que nous avons compulsés.

¹ Nous avons pris comme base de nos recherches l'exercice 1904, car les comptes communaux, et ceux de beaucoup de Sociétés de Secours mutuels, ne sont clôturés que dans le cours de l'année suivante.

| CANTONS | NOMBRE DE COMMUNES | SUPERFICIE | POPULATION | DEPENSES COMMUNALES | ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE | BIENFAISANCE | | NOMBRE DE SOCIÉTÉS | SECOURS MUTUELS | | | | OBSERVATIONS | | |
|-----------------------|--------------------|------------|------------|---------------------|------------------------------|--------------|--------------------------|--------------------|-----------------|------------|---------|------------|--------------|------------|--|
| | | | | | | Resources | Dépenses | | MEMBRES | | BUDGETS | | | | |
| | | | | | | | | | Titulaires | Honoraires | Total | Recettes | | Dépenses | Reserves |
| Meaux | 15 | 11.969 | 20.161 | 839.845 68 | 6.195 74 | 47.946 99 | 25.812 71 ⁽¹⁾ | 10 | 688 | 174 | 862 | 15.533 87 | 12.978 70 | 152.907 52 | 1 mutuelle scolaire |
| Claye | 23 | 17.955 | 10.923 | 299.370 54 | 4.376 23 | 28.403 99 | 19.629 82 | 9 | 1.336 | 270 | 1.506 | 22.090 15 | 18.099 55 | 139.553 80 | 1 commune rattachée |
| Crécy | 22 | 14.381 | 10.222 | 241.912 08 | 2.492 31 | 19.185 79 | 7.658 90 ⁽²⁾ | 5 | 324 | 53 | 277 | 4.351 74 | 3.861 88 | 40.624 04 | » |
| Dammartin | 23 | 19.215 | 9.542 | 430.385 48 | 3.018 71 | 18.286 73 | 11.762 72 ⁽³⁾ | 11 | 1.024 | 398 | 1.322 | 25.758 30 | 19.370 60 | 222.203 21 | 5 communes rattachées 1 mutuelle scolaire |
| La Ferté-sous-Jouarre | 19 | 20.958 | 14.863 | 495.253 21 | 7.001 71 | 23.031 95 | 11.531 75 ⁽⁴⁾ | 6 | 866 | 104 | 970 | 25.496 68 | 21.981 30 | 86.476 39 | 6 communes rattachées |
| Lagny | 29 | 17.217 | 22.327 | 679.873 99 | 7.155 88 | 40.780 81 | 22.315 18 ⁽⁵⁾ | 7 | 735 | 278 | 1.013 | 26.798 60 | 22.235 99 | 132.916 52 | 2 communes rattachées 1 mutuelle scolaire |
| Lizy | 23 | 24.155 | 10.670 | 386.971 48 | 5.658 94 | 45.679 24 | 21.570 96 ⁽⁶⁾ | 6 | 568 | 175 | 743 | 8.082 99 | 5.670 40 | 77.777 31 | » |
| Totaux | 154 | 125.850 | 98.708 | 3.733.612 46 | 35.929 52 | 223.315 50 | 120.385 04 | 54 | 5.341 | 1.352 | 6.693 | 128.012 33 | 105.198 42 | 852.458 79 | |

(1) Déduction faite de 350 fr. achat de rente.
(2) id. 784 fr. 27
(3) id. 489 fr. 37

(4) Déduction faite de 391 fr. 92 achat de rente.
(5) id. 820 fr. 14
(6) id. 13.017 fr. 91

Il montre, comme vous le voyez vous-mêmes, que notre arrondissement, comptant 154 communes et 125.850 hectares, possédait, au 31 décembre 1904, 98.708 habitants.

L'ensemble des dépenses communales s'est élevé, durant l'année 1904, à 3.373.612 fr. 46; les frais nécessités par l'assistance médicale gratuite ont été de 35.929 fr. 52.

Les institutions de bienfaisance ont disposé, durant cet exercice, de ressources s'élevant à 223.315 fr. 50, sur lesquelles elles ont dépensé 120.285 fr. 04, abstraction faite de 15.853 fr. 61 provenant de disponibilités qui ont été affectées à des achats de rente, et qui, par conséquent, ne constituent pas une dépense dans le sens strict du mot.

Quant aux Sociétés de Secours mutuels, elles sont au nombre de 54; elles comptent 6.693 membres inscrits, et ce contingent est fourni par 5.341 membres titulaires et 1.352 membres honoraires.

Les recettes globales se sont élevées, en 1904, à 128.012 fr. 33, alors que les dépenses ont atteint 105.198 fr. 42.

Les fonds de réserve de toute nature : espèces en caisse, fonds à la Caisse d'épargne, à la Caisse des retraites, etc., s'élèvent à la somme de 852.458 fr. 79.

Telle était, Messieurs, la situation totale de l'arrondissement au dernier jour de l'année 1904.

En vue d'exprimer les données que nous venons d'énoncer sous une forme qui frappe mieux l'attention que des chiffres arides, nous avons résumé dans le graphique ci-annexé¹ les résultats concernant la superficie et la population de chaque canton, le nombre des communes qui les composent, le nombre des Sociétés existantes; en outre, nous avons signalé, dans chaque canton, les communes rattachées à des Sociétés de Secours mutuels existantes, ainsi que des mutualités scolaires.

Ce tableau nous montre qu'il y a encore beaucoup à faire pour étendre à toutes les communes de notre arrondissement les bienfaits des Sociétés de Secours mutuels.

En effet, pour tout l'arrondissement, nous possédons 54 Sociétés représentant 51 communes, soit 62.802 habitants, alors que 103 communes comptant 75 906 habitants ne possèdent aucune association mutuelle.

Comme vous le voyez, un champ vaste est ouvert aux bonnes volontés et

¹ L'impression des divers graphiques dont il est question dans ce rapport nécessitant un tirage en couleurs, il ne peuvent être reproduits dans le *Bulletin*.

aux énergies disposées à s'employer pour la création de Sociétés de Secours mutuels.

Quant aux Sociétés existantes, il vous tarde sans doute de connaître leur situation et d'évaluer les services qu'elles rendent à leurs adhérents.

Le graphique suivant vous donnera à ce propos tous les renseignements désirables ; il nous montre, en effet, pour chacun des cantons de l'arrondissement, le nombre de Sociétés, le nombre des membres, tant honoraires que participants ; il nous indique, enfin, les recettes, les dépenses et les réserves de la mutualité.

Vous constaterez, d'un canton à l'autre, des différences souvent considérables ; nous pourrions, dans un moment, revenir sur ce point intéressant.

Une comparaison entre les chiffres qui précèdent et les frais nécessités par la bienfaisance et l'assistance médicale gratuite ne sera peut-être pas tout à fait dépourvue d'utilité.

Dans ce but, nous avons constitué le graphique que je vous présente, et sur lequel figurent, à côté du nombre des membres des Sociétés de Secours mutuels, les ressources et dépenses des bureaux de bienfaisance, ainsi que les dépenses nécessitées par l'assistance médicale gratuite.

Telles sont, en résumé, Messieurs, les données générales fournies par l'enquête que nous avons faite sur votre invitation.

Si nous bornions là notre étude, vous la jugeriez incomplète, et puisque nous avons suivi de si près la situation, le fonctionnement des Sociétés de Secours mutuels, vous êtes en droit d'attendre de notre part des rapprochements, des déductions, des conclusions, en un mot, qui vous permettront d'apprécier si l'action incontestablement bienfaisante et certainement moralisatrice qu'exercent les Sociétés, vis-à-vis de leurs adhérents, a une répercussion sensible sur la situation des régions qu'elles embrassent. Pour donner satisfaction à votre légitime attente, nous pouvons, si vous le voulez, établir des comparaisons entre deux cantons, en faisant en sorte de choisir ceux qui offrent le plus d'analogie au point de vue naturel, social et économique.

Dans cet ordre d'idées, je crois que vous voudrez bien admettre que les cantons de Lizy-sur-Ourcq et de Dammartin sont ceux qui offrent le plus de caractères communs. La fertilité du sol s'équivaut ; les méthodes culturales sont les mêmes ; l'importance des exploitations se balance ; les industries y sont à peu près également réparties ; le nombre des communes est identique, 23 ; la superficie est de 19.215 hectares pour Dammartin, alors qu'elle est de

24.155 hectares pour Lizy; la population est respectivement de 9.542 et 10.670 habitants.

La distance qui sépare ces deux territoires du chef-lieu d'arrondissement est en moyenne équivalente.

Vous connaissez bien nos régions, Messieurs; voyez donc, je vous prie, s'il vous serait possible de désigner d'autres cantons plus homogènes, plus comparables.

D'un autre côté, il y a une différence très notable au point de vue de la mutualité entre l'un et l'autre de ces cantons; ceci n'est pas pour nous déplaire, bien au contraire: les comparaisons que nous désirons établir n'en seront que plus nettes et plus concluantes.

Arrêtons donc notre attention sur les deux cantons de Dammartin et de Lizy, et permettez-nous de vous soumettre la représentation graphique des données que nous allons interpréter.

Sur ce tableau, nous avons figuré, côte à côte, dans chacune des 11 colonnes qui le composent, deux bandes, diversement coloriées, et dont les longueurs indiquent proportionnellement pour Dammartin (couleur rouge) et Lizy (couleur bleue) le nombre de communes, l'étendue territoriale, le chiffre de la population, les ressources et les dépenses des bureaux de bienfaisance, les dépenses de l'assistance médicale gratuite, la situation des Sociétés de Secours mutuels (nombre, membres, recettes, dépenses).

Un regard jeté sur ce tableau montre de suite les différences qui existent entre ces deux cantons, au point de vue de la bienfaisance et de la mutualité.

Le coût de l'assistance, bienfaisance et assistance proprement dite, a été, pour le canton de Lizy, en 1904, de 27.229 fr. 90 (déduction faite de sommes affectées, par divers bureaux de bienfaisance, à l'acquisition de rente), et pour le canton de Dammartin, de 14.811 fr. 43 seulement; ces chiffres varient presque du simple au double; d'autre part, les Sociétés de Secours mutuels de Lizy ont dépensé une somme de 5.670 fr. 40 seulement, alors que celles de Dammartin ont dépensé, pour le même objet, 19.370 fr. 60, soit trois fois plus. Il est permis de croire que si les Sociétés de Secours mutuels du canton de Dammartin n'avaient pas été aussi nombreuses et aussi florissantes, une très notable partie de cette dépense serait tombée à la charge des budgets communaux et des bureaux de bienfaisance.

Il est incontestable, Messieurs, que nombre des dignes prévoyants soignés, indemnisés, pensionnés, par les Sociétés de Secours mutuels, fussent devenus, livrés à leurs propres ressources, des candidats forcés à la bienfaisance et à l'assistance médicale.

Rendons hommage à ces braves gens, félicitons-les d'avoir su sauvegarder leur dignité, et souhaitons qu'ils aient de nombreux imitateurs.

Il y a un instant, lorsque nous faisons ressortir les analogies qu'offraient les deux cantons que nous avons mis en parallèle, nous avons fait observer qu'ils présentaient quelque différence en tant que superficie et population. D'aucuns pourraient supposer que ces différences influencent les comparaisons que nous avons établies; pour répondre à cette incertitude, nous avons cru devoir faire un autre rapprochement, capable précisément d'annuler les différences dont il s'agit. Dans ce but, nous avons établi pour chacun des deux cantons, considérés un rapport calculé, cette fois, par tête d'habitant.

Les chiffres que nous avons obtenus, en nous reportant aux tableaux numériques cités au début de cette étude, sont les suivants :

| | DÉPENSE PAR TÊTE D'HABITANT | |
|----------------|------------------------------------|---------------------|
| | Bienfaisance | Assistance médicale |
| Dammartin..... | 1.23 | 0.31 |
| Lizy..... | 2.02 | 0.53 |

| | DÉPENSE MUTUELLE EXPRIMÉE | |
|----------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| | par tête d'habitant | par tête de sociétaire participant |
| Dammartin..... | 2.03 | 18.91 |
| Lizy..... | 0.53 | 9.87 |

Nous avons également évalué ce que représentaient ces dépenses par rapport aux charges budgétaires de chacun des deux cantons considérés.

Ce calcul nous a donné les résultats suivants :

| | BIENFAISANCE | | ASSISTANCE |
|----------------|--------------|---------------|------------|
| Dammartin..... | 27 ‰ | } des charges | 7 ‰ |
| Lizy..... | 55 ‰ | } budgétaires | 14 ‰ |

Tous ces chiffres, Messieurs, confirment les conclusions que nous tirions tout à l'heure de leur rapprochement.

Peut-être seriez-vous curieux de connaître, à titre documentaire et pour chacun des cantons de l'arrondissement, les rapports calculés dans le même sens que ceux qui précèdent.

Il est on ne peut plus facile de vous donner satisfaction; voici les chiffres pour chacun des cantons :

| | PAR TÊTE D'HABITANT | | | DÉPENSE MUTUELLE | |
|---------------|----------------------|--------------|------------|------------------------|--|
| | Charge budgétaire | Bienfaisance | Assistance | Par tête d'habitant | Par tête de sociétaire participant |
| Meaux..... | 41 65 | 1.28 | 0 37 | 0.64 | 18.86 |
| Claye..... | 27.40 | 1.79 | 0.40 | 1.65 | 14.64 |
| Crécy..... | 23.66 | 0 82 | 0.24 | 0.37 | 17.24 |
| Dammartin.... | 45.10 | 1 23 | 0 31 | 2.03 | 18.91 |
| La Ferté..... | 33 32 | 0.77 | 0.47 | 1.47 | 25.38 |
| Lagny..... | 30.45 | 0.99 | 0.32 | 1.04 | 31.61 |
| Lizy..... | 36.26 | 2.02 | 0.53 | 0.53 | 9.87 |

| | BIENFAISANCE | ASSISTANCE |
|---------------|--------------|------------|
| Meaux..... | 31 ‰ | 7 ‰ |
| Claye..... | 65 ‰ | 14 ‰ |
| Crécy..... | 31 ‰ | 10 ‰ |
| Dammartin.... | 27 ‰ | 7 ‰ |
| La Ferté..... | 23 ‰ | 14 ‰ |
| Lagny..... | 32 ‰ | 10 ‰ |
| Lizy..... | 55 ‰ | 14 ‰ |

des charges budgétaires

Ces chiffres, Messieurs, sont extrêmement variables, vous le voyez, et leur étude n'est pas dénuée d'intérêt.

Il reste un point sur lequel il nous faut appeler votre attention : dans tous les chiffres que nous avons cités, dans toutes les comparaisons que nous avons établies, nous avons fait intervenir les dépenses nécessitées par l'assistance médicale gratuite.

Ce service, institué par la loi du 15 juillet 1893, a tellement de points communs avec les Sociétés de Secours mutuels, qu'il nous semble possible d'en dire quelques mots sans sortir du sujet que nous nous sommes proposé de traiter devant vous.

Il n'entre pas dans notre esprit, bien entendu, de critiquer cette institution essentiellement humanitaire, mais les documents que nous avons compulsés nous ont montré de tels écarts d'un canton à l'autre, d'une commune à la commune voisine, d'une année à l'année suivante, que nous avons été porté à nous demander si la misère était réellement si grande ou s'il n'y avait pas abus.

S'il y avait abus, nous le déplorerions à un double point de vue; nous le regretterions d'abord en tant qu'abus venant s'ajouter aux superfluités déjà si nombreuses qui encombrant le budget national, mais nous le déplorerions

surtout en ce sens qu'il serait un indice fâcheux pour la dignité de ceux qui en bénéficient.

Au début de cette institution, vous savez comme nous, et mieux que nous, combien les dispensateurs de l'assistance durent montrer de tact et de discrétion, dans la crainte de blesser la susceptibilité de ceux que le besoin contraignait à recourir à cette aumône.

Ces sentiments faisaient honneur à ceux qui pensaient ainsi, car ils savaient que la véritable détresse est souvent pusillanime.

Mais, depuis, ces appréhensions ont de beaucoup diminué, car, à côté de gens vraiment nécessiteux et dignes d'aide et de compassion, il s'en trouve beaucoup d'autres qui considèrent l'assistance comme leur étant légitimement due et qui la réclament, alors qu'ils pourraient s'en dispenser moyennant un faible effort. MM. les Maires savent quels assauts ils ont à subir de ce chef; leur bonté fléchit souvent leur fermeté, et l'on voit la liste d'assistance s'allonger et s'allonger encore.

La conséquence budgétaire de cet état de choses est facile à concevoir : les crédits suivent la même progression que la liste d'assistance; ils s'allongent, eux aussi. Ainsi, les dépenses d'assistance effectuées par les communes, qui étaient de 28.390 fr. 48 en 1903 pour l'ensemble de l'arrondissement, ont passé en 1904 à 32.751 fr. 43.

La contre-partie d'une telle situation, froidement envisagée, est profondément attristante; elle révèle un état d'esprit dont on ne saurait trop s'alarmer, car lorsque la main s'ouvre trop volontiers devant l'aumône, elle perd fatalement l'habitude de se fermer sur l'instrument, quel soit-il, du labeur quotidien.

Il serait toutefois inexact et injuste d'attribuer uniquement à l'assistance médicale gratuite les conséquences que nous vous signalons; il en faut plutôt chercher la cause dans la dissémination de principes bien faits pour flatter les masses, tout en servant les intérêts et les ambitions de ceux qui s'en font les promoteurs. Néfastes sont ces principes, car, loin de laisser le champ libre aux facultés de l'individu, loin de l'inciter à l'exercice de toutes ses énergies, ils lui font envisager, comme l'écrivait récemment un publiciste de talent, « ils lui font envisager comme but suprême et comme terme parfait « du progrès humain le moindre effort de chacun, l'État-Providence nous « prenant en tutelle depuis le premier jour de notre naissance jusqu'à la « minute de notre mort, éduquant notre enfance, dirigeant le travail de notre « âge mûr, assurant le repos de notre vieillesse, surveillant notre santé, « organisant nos plaisirs, réglementant notre vie en ses plus menus détails « et finissant peut-être, en effet, par nous procurer le bonheur dans une

« molle hébétude de la race » ; cette manière de voir, vous la répronvez, Messieurs, nous en avons la certitude, et personnellement nous tenons à honneur de déclarer que nous la condamnons.

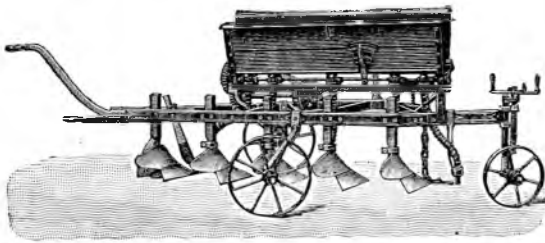
Loin de partager ces idées, nous estimons au contraire que plus les difficultés de l'existence sont rudes, plus nous devons manifester notre énergie. Il nous semble plus digne d'encourager les manifestations de solidarité et de mutualité que d'attendre d'un État-Providence, dispensateur de faveurs et d'aumônes, le secours et l'assistance que nous pouvons assurer à nos semblables et à nous-mêmes, grâce à l'extension et au perfectionnement des Sociétés de Secours mutuels.

Aidons donc, Messieurs, chacun selon nos moyens et dans notre sphère d'action, à l'expansion des saines idées de la mutualité, et rappelons-nous, comme le disait si bien le Président de la grande République américaine : « Qu'une once d'effort personnel fait plus d'effet qu'une tonne de promesses législatives. »

L. DUCLOS.

Les Charrues polysocs

L'agriculture, comme l'industrie, doit perfectionner chaque jour ses moyens d'action et rechercher des procédés de travail de plus en plus expéditifs. En employant la vapeur avec des machines-outils de plusieurs centaines de chevaux, l'industrie est arrivée à deux résultats : produire à meilleur marché et augmenter progressivement les salaires de son personnel.



Charrue polysoc

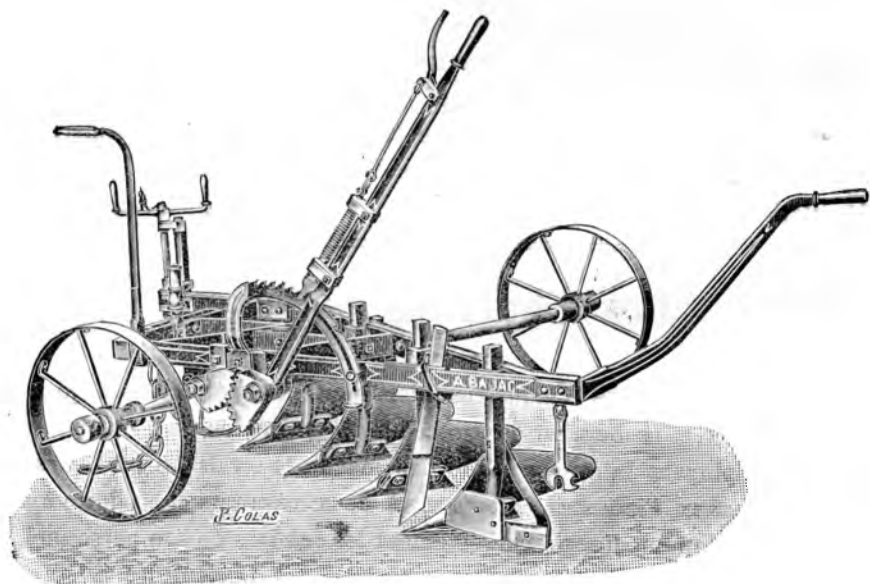
L'agriculture a suivi cet exemple dans la mesure que les conditions de sa production lui permettait. Ses attelages sont plus forts soit en chevaux, soit en bœufs, et les instruments pour le travail de la terre, comme pour les autres opérations de la ferme, sont aujourd'hui plus

puissants. Ils ont pu, sans augmenter de nombre, fournir une plus grande somme de travail.

Le bénéfice est double : économie sur les frais de ce travail, d'une part, et, d'autre part, facilité de l'augmenter dans un temps donné et, par suite, de multiplier les façons à donner à la terre.

Le labour est une des opérations les plus considérables de la culture. Celle-ci exige aujourd'hui deux sortes de labours, les labours profonds et les labours légers. Pour les premiers, la charrue brabant donne des résultats excellents ; elle a permis d'employer des attelages très forts, trois ou quatre chevaux, quatre ou six bœufs, sous la conduite d'un seul homme. Il est difficile, pour le moment, d'arriver à des résultats plus économiques.

Il n'en est pas de même pour les labours légers. On se sert, pour ne pas augmenter le matériel, du même brabant que pour les labours profonds.



Charrue polysoc

Mais alors les attelages ne sont plus occupés dans leur intégrité ; au lieu de trois chevaux, il n'en faut plus que deux, et, pour qu'ils puissent donner tout le travail dont ils sont capables, il faut augmenter le personnel, ce qui n'est pas facile dans les moments de récolte ou de semences. Aussi la charrue polysoc, qui peut utiliser les forts attelages de trois ou quatre chevaux ou de quatre ou six bœufs, s'impose ; elle présente une économie considérable pour les labours légers, et, par la somme plus grande de travail qu'elle peut fournir dans un temps donné, elle permet d'effectuer en temps utile les labours nécessaires aux semences de blé.

Prenons comme type une ferme de 100 hectares, et voyons ce que peut faire une charrue polysoc pour les labours légers. Après la moisson, il y a

50 à 60 hectares de chaumes qu'il serait utile de retourner en six semaines au plus, mais mieux en trois semaines. La charrue polysoc pourra le faire avec un seul attelage, à raison de un hectare et demi par jour; deux charrues semblables le feraient en trois semaines. S'il fallait faire le même travail avec des charrues simples, à raison de 50 ares par jour, cinq charrues, cinq hommes et dix chevaux seraient nécessaires, au lieu de deux charrues polysocs, deux hommes et six chevaux.

Après la récolte des betteraves et pour les semences de blé, l'intérêt est plus grand encore. Tout ce dont on peut disposer d'attelages et de personnel est employé à la récolte des betteraves, il en reste bien peu pour les semences de blé, et cependant elles doivent être faites dans le même temps. Dans la ferme type de 100 hectares, il y a 25 hectares à labourer pour le blé; une charrue polysoc peut le faire facilement en trois semaines, avec un seul homme et trois chevaux; il faudra, autrement, trois charrues ordinaires, trois hommes et six chevaux, et là il y a non seulement économie, mais encore, dans certains cas, la semence et la récolte du blé en dépendent.

Enfin, ce que l'on ne fait pas toujours, mais ce que l'on aurait intérêt à faire pour la réussite assurée de l'ensemencement des betteraves, ce serait de labourer une seconde fois au printemps les terres labourées profondément pendant l'hiver. La charrue polysoc pourrait, dans ce cas, fournir une terre nouvellement labourée et, par conséquent, en parfait état pour recevoir la semence.

En résumé, sur une ferme de 100 hectares, il y aurait environ 100 à 120 hectares par an, en comptant quelques fourrages, qu'il y aurait intérêt à labourer à la charrue polysoc.

L'intérêt de son emploi est donc absolument démontré, et l'on peut dire que tous les labours légers devraient être faits par la charrue polysoc.

Mais celle-ci doit être d'un usage facile et d'une construction robuste. Il faut abandonner la fabrication légère des déchaumeuses. Chaque soc doit être très bien réglé sur ses voisins; il doit, de plus, être assez solide pour arrêter l'attelage sans se déformer, si la charrue vient à heurter une borne, par exemple.

Il n'est pas possible de la construire avec des doubles socs, comme le brabant: elle serait trop lourde; il faut se résigner au labour en planches, cela n'est pas d'un grand inconvénient pour un labour léger. Mais elle doit être d'un relevage facile et rapide au bout de la raie; il faut, en outre, qu'elle soit facile à diriger et à maintenir dans la raie, sans efforts du conducteur.

Si nos constructeurs arrivent à ces résultats, ils auront permis à l'agriculture une nouvelle étape dans la voie du progrès.

L. M.

Concours national agricole de Nancy

Notre arrondissement s'est distingué au Concours de Nancy. Voici les prix remportés par nos meilleurs éleveurs :

Races bovines

MALES

1^{re} section. — *Race hollandaise*

Animaux de 1 à 2 ans

3^{me} prix : M. Boisseau Lucien, à Chantermerle.

Animaux de plus de 2 ans

2^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

3^{me} prix : M. Gueulle Edmond, à Précy-sur-Oise.

FEMELLES

Génisses de 1 à 2 ans

4^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

Génisses de 2 à 3 ans

4^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

7^{me} prix : M. Gueulle Edmond.

Vaches de plus de 3 ans

1^{er} prix : M. Boisseau Lucien.

3^{me} prix : M. Gueulle Edmond.

8^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

Prix supplémentaire : M. Gueulle Edmond.

Prix de championnat

Race hollandaise. — Mâles

M. Boisseau Lucien.

Prix d'ensemble

Race hollandaise

M. Boisseau Lucien.

Dans cette catégorie, on peut dire que le troupeau de M. Boisseau est hors de pair, car de tous ses concurrents, c'est lui qui a remporté le plus de prix.

Races ovines

MALES. — Dishley mérinos

1^{re} section

Animaux de 18 mois au plus

2^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

3^{me} prix : M. Dhuicque Constant, à Brégy.

7^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

2^{me} section

Animaux de plus de 18 mois

1^{er} prix : M. Boisseau Lucien.

Prix supplémentaire : M. Boisseau Lucien.

FEMELLES. — 1^{re} section

Animaux de 18 mois au plus

1^{er} prix : M. Boisseau Lucien.

3^{me} prix : M. Dhuicque Constant.

Animaux de plus de 18 mois

2^{me} prix : M. Dhuicque Constant.

5^{me} prix : M. Boisseau Lucien.

Prix de championnat

Dishley mérinos. — Femelles

M. Boisseau Lucien.

Prix d'ensemble

Dishley mérinos

M. Boisseau Lucien.

Ces succès sont très remarquables, si l'on songe qu'il n'y avait cette année que trois concours pour toute la France, que Nancy est à proximité de la Flandre et de la Hollande, et, par conséquent, au milieu des éleveurs de la race hollandaise et de la race dishley mérinos.

Les Réformes

De tous côtés, on prétend que de gros problèmes seront prochainement soulevés à la Chambre, sur différentes parties de notre législation. Un vent de réformes souffle. Espérons qu'il ne sera pas inutile, et que le monde agricole qui, si longtemps, supporta les charges les plus iniques, sera des premiers à bénéficier des changements à accomplir.

Il le mérite d'ailleurs. Non seulement parce qu'il est le gros pourvoyeur des caisses de l'État, mais encore pour le rôle important qu'il joue dans le développement de la richesse nationale, et à titre de compensation des injustices fiscales dont il a toujours été la victime.

La terre, comme l'ont démontré beaucoup de rapporteurs du budget, et entre autres M. Klotz, dans un travail qui fit certain bruit, supporte en impôts, en frais de vente, d'achat et de mutation, des frais tels que dans nulle branche de notre industrie, on n'en peut trouver de comparables. Bien plus, ces frais sont répartis de telle sorte qu'ils frappent d'autant plus fort qu'ils s'appliquent à de modestes lopins de terre. Il y a là une sorte de progression à rebours qui est un simple défi au bon sens.

De plus, le bien-fonds ne peut se déguiser. Tandis que les biens meubles, de par la complicité de tous, échappent souvent au fisc qui les guette, la propriété foncière demeure fatalement exposée à toutes les charges de mutation ou de cession. La fortune foncière a droit, de ce fait, à certaine considération.

Et puis, aux heures d'agitation, lorsque la crainte ou la tactique des partis amène l'exode des capitaux, n'est-ce pas le bien-fonds qui demeure là pour empêcher les ruptures violentes de l'équilibre financier.

En somme, il est la bonne bête qui porte la charge, et en même temps le régulateur qui arrête les emballements et les paniques.

Enfin, il est celui qui rapporte le moins à ses détenteurs.

Autant de considérations qui militent en faveur du dégrèvement des taxes de tous genres qui prélèvent sur le bien-fonds une telle somme de contributions.

Je sais que, dans le public, on accuse volontiers la culture de trop songer à ses propres intérêts, de jouir, d'un autre côté, de droits protecteurs excessifs, etc., etc. Et le commerce? et l'industrie? clame-t-on; qu'en faites-vous? A cela, il est aisé de répondre.

Dans nos meilleurs coins de l'Oise, lorsque la location de la terre a atteint 150 francs de l'hectare, on a obtenu tout le maximum de revenus qu'on en peut attendre. La moyenne ne dépasse guère 70 francs.

Que représentent ces 70 francs de rapport annuel? Un capital argent de 2.100 à 3 0/0.

Or, presque partout, le capital immobilisé par l'achat de cet hectare représente le double de cette somme. De sorte que le capital foncier ne produit guère plus de 1,5 0/0. Retranchez les impôts, et vous direz avec moi qu'il n'est pas d'exemple, dans l'industrie et dans le commerce, de rapports plus ridicules.

Oui, m'objectera-t-on, mais que tire de ce capital hectare celui qui l'exploite?

Le compte est facile à faire.

Il rapporte un tant pour cent guère plus élevé.

Tous les produits de la terre, blé, avoine, betteraves, pommes de terre, etc., sont livrés à la consommation presque à leur prix coûtant, si l'on évalue la somme de travail fournie par l'exploitant.

Un hectare de blé donnera, aux cours actuels, en très bonnes conditions, 25 quintaux de blé à 22 francs, soit 550 francs. Enlevez la location de la terre, 70 francs, enlevez la valeur de la semence, les frais d'assurance, les déboursés faits pour la paye des hommes de ferme et de moisson, les transports, l'entretien des animaux qui sont nécessaires à la culture, les frais généraux de la ferme; réfléchissez que ces 25 quintaux ne sont pas une moyenne, qu'ils ne se trouveront qu'une année sur trois, et le total approchera singulièrement des 550 francs en question.

Comment, alors, expliquez-vous, dira-t-on, la présence, dans le monde agricole, de réserves d'argent assez considérables, et que vous signalez vous-même?

D'où viennent les fonds de bas de laine dont le total forme un capital énorme d'épargne? Celui qui ne gagne rien ne peut économiser.

Question peu embarrassante.

L'argent économisé en culture représente la transformation en espèces des peines, des privations, converties par le travailleur des champs.

Parcourez nos villages, mêlez-vous d'un peu près à la vie de nos petits fermiers, de l'ouvrier agricole ; toute la famille travaille : hommes, femmes et enfants, dès que l'âge leur permet l'effort nécessaire, ne reculent devant aucune besogne.

Voyez leurs frais de nourriture et d'entretien. On a pour se nourrir les produits du jardin, et de temps en temps ceux de la basse-cour. Un cidre plus ou moins bon arrose tout cela. Nuls frais de toilette, nul confort d'habitation. Le moindre industriel, le plus modeste des commerçants, ne voudraient pas se contenter d'un pareil genre de vie. Avouons, d'ailleurs, qu'il faut une dose singulière de philosophie pour accorder tant au travail, si peu aux jouissances de l'existence.

Les économies faites en culture ne sont que le *monnayage* de tous ces sacrifices. Elles n'ont pas d'autre origine.

Eh bien ! je prétends que, dans une démocratie prévoyante et sage, on doit des égards à de semblables travailleurs, à ces patientes fourmis qui entassent, pour elles, il est vrai, les provisions nécessaires qu'elles utiliseront, mais dont la prévoyance a une heureuse répercussion sur la fortune nationale.

Sans compter que ces populations économes, peu sensibles à toutes les utopies, sont, pour la conservation de l'ordre et de la paix, la meilleure garantie, le plus solide rempart.

Et c'est pourquoi je dis que, lorsqu'on abordera les réformes, lorsqu'on touchera la question de l'impôt pour en répartir plus équitablement les charges, il faudra songer, en dépit de toutes les déclamations, songer d'abord à ces milliers d'artisans de notre prospérité, à ces travailleurs, hommes et femmes, dont les privations, les qualités d'ordre et d'économie, ont contribué et contribuent encore à l'accroissement de notre fortune, qui ont fait, n'en déplaise aux citadins, de ce beau pays de France, le banquier naturel de toutes les autres nations.

AGRICOLA.

Le Sucre dans l'Alimentation du Bétail

On admet souvent que le sucre n'est qu'un condiment au même titre que le sel, qu'il abîme l'estomac et augmente la soif. L'observation attentive des faits montre, au contraire, qu'il constitue un aliment de premier ordre, en

même temps qu'un condiment très agréable, et qu'il n'exerce aucune action fâcheuse sur les fonctions de l'estomac.

Le rôle important du sucre n'est plus à démontrer; *c'est l'aliment du muscle, l'agent indispensable de l'énergie et de la chaleur.*

Contrairement à un préjugé très répandu, le sucre n'échauffe pas, et, loin de diminuer la digestibilité des principes essentiels des aliments, il favorise leur assimilation et leur utilisation par les animaux.

Le sucre doit être traité sur le pied d'une matière alimentaire de premier ordre, et son emploi ne peut que se généraliser au fur et à mesure qu'on en connaîtra mieux l'action.

Le sucre produit très rapidement chez le cheval une augmentation de la force musculaire, et il convient particulièrement au moment des lourds travaux. Employé à raison de 1 à 2 kilos par jour et par tête, il se substitue partiellement à l'avoine, et en facilite l'utilisation dans les années où la qualité des grains laisse à désirer. Donné aux vaches laitières, il augmente la sécrétion du lait et la production du beurre. Il favorise la formation de la graisse, et peut être distribué concurremment avec les tourteaux et les grains dans l'engraissement des bovidés et des moutons. Ajouté au lait écrémé dans la proportion de 30 à 40 grammes par litre, il convient très bien à l'alimentation des veaux de boucherie, et permet d'établir des rations très économiques.

Les effets stimulants du sucre en rendent l'emploi avantageux pour combattre la pousse; il exerce une influence très heureuse dans la guérison des fractures, et pendant les périodes de convalescence des maladies internes graves.

La loi récente votée par le Parlement, et qui dégrève de tous droits les sucres destinés à l'alimentation du bétail, doit être bien accueillie des cultivateurs. Elle leur permet de se procurer du sucre dénaturé au prix de 23 à 24 francs les 100 kilos, c'est-à-dire à des conditions extrêmement avantageuses. Les tourteaux, employés comme dénaturants dans la proportion de 20 0/0, augmentent la valeur alimentaire du produit, en apportant à la ration une certaine quantité de matières azotées dont l'utilité n'est pas contestable.

Le sucre dénaturé possède une saveur et une odeur très agréables, et tous les animaux s'en montrent très friands. On peut le distribuer à des doses qui varient de 1 à 3 kilos pour le cheval, de 1 à 4 kilos pour les bovidés, de 300 à 500 grammes pour les moutons et les porcs. Une ration supérieure peut être donnée sans amener aucun trouble dans la nutrition.

Tous les cultivateurs ne doivent pas hésiter à faire un essai pour se con-

vaincre de la haute valeur alimentaire du sucre, et afin d'écouler le trop plein de la production ; ce faisant, ils amélioreront l'hygiène de leur bétail, et serviront utilement les intérêts de la production betteravière et de la sucrerie.

On peut se procurer du sucre dénaturé dans tous les syndicats agricoles et dans les sucreries, à des conditions extrêmement avantageuses.

A. MALPEAUX.

Procédé de dénaturation des sucres employés à l'alimentation du bétail :

A 100 kilos de sucre cristallisé titrant moins de 95 degrés, mélanger intimement : 1° sel marin, 2 kilos ; 2° tourteaux oléagineux en poudre, 20 kilos.

Rations journalières de sucre dénaturé :

Chevaux, 1 à 3 kilos ; Bœufs, 2 à 4 kilos ; Vaches laitières, 1 à 2 kilos ; Moutons, 300 à 500 grammes ; Porcs, 200 à 300 grammes ; Veaux, 30 à 40 grammes par litre de lait écrémé.

Récolte de Lin 1906

Liste d'Acheteurs de Lins en paille résidant en France

Le Comité linier nous communique la note suivante ; nous nous empressons de la mettre à la disposition des intéressés.

| MM. | MM. |
|---|--|
| Jean Dalle fils, à Bousbecque (Nord). | Bacquet-Bacquet, à Ecourt - Saint- Quentin (Pas-de-Calais). |
| Léon Delcroix, à Hasnon (Nord). | Déjardin père, — |
| Delpierre-Vilain, — | Déjardin fils, — |
| Émile Delcroix, — | Bosquenne, — |
| Vilain frères, — | Marchand, — |
| Delbart frères, — | Louis-Joseph Bacquet, — |
| Henri Monier, — | Jules Leschevin, — |
| Maurice Chavatte, — | Barbier, — |
| Aug. Cabre, à Flines-lez Raches (Nord). | Fortuné Bacquet, — |
| Dubus, — | Fiévet, — |
| Morel, — | Clément Bacquet, — |
| Delplanque, — | Gustave Boilet, — |
| Marmouzet, — | Ovide Leschevin, — |
| Henneron, — | Dordain, — |
| Tréfert, — | Achille Leschevin, — |
| Aug. Copin, — | Pierre-Paul Louis, — |
| Mallet, — | Dinnin, — |
| Joseph Scoliège, — | Boulet, à Rumeaucourt (Pas-de-Ca- lais). |
| Émile Scoliège, — | Fournier, — |
| Deregnaucourt, — | Pierre-Eloi Dupas, à Féchain (Nord). |
| Félix Delattre, — | |
| Bouchard — | |

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE, 8, rue d'Athènes, Paris

Prix agronomique à décerner en 1907

Un prix agronomique, consistant en un objet d'art, sera décerné, durant la prochaine session de la Société, en 1907, à l'auteur de l'étude la mieux conçue qui lui sera présentée sur la question de la production, du transport et de la distribution de l'énergie et de la lumière dans les exploitations rurales, au moyen de l'électricité.

Ce travail devra viser la création ou l'utilisation d'une usine centrale, mue par une chute d'eau ou un autre moteur quelconque, annexe ou non d'une sucrerie, distillerie ou autre usine déjà existante; cette usine produisant, au besoin, l'électricité nécessaire pour transmettre la force et la lumière dans les exploitations rurales avoisinantes.

Cette étude devra être appuyée sur des exemples tirés d'installations déjà existantes, et, autant que possible, elle devra viser une application bien déterminée à créer. Dans ce cas, elle en présentera, dans la mesure du possible, les avantages et les difficultés, elle indiquera les prix d'installation et d'exploitation en les mettant en comparaison avec les dépenses des installations antérieures qu'elle serait destinée à remplacer.

Les mémoires devront être adressés au siège de la Société, *au plus tard le 31 décembre 1906.*

Conditions des Concours de la Société. — 1° Les mémoires présentés aux concours doivent être manuscrits ou à l'état d'épreuves; 2° Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; chaque manuscrit doit porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et portant le nom de l'auteur; 3° Le lauréat qui obtient un objet d'art peut choisir entre cet objet et sa valeur en argent.

BON CHEVAL de cabriolet ou de coupé, **A VENDRE**, avec toute garantie, 5 ans.

S'adresser à M. LÉON MARTIN, à Ermenonville (Oise).

Imprimerie E. DUFRESNE

4, rue du Puits-Tiphaine, SENLIS

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES

VACHERIE A Céder après fortune. Riche banlieue Paris. Belle instal.
Logement confort. 32 vaches. Vente journalière gar. 350 l.
à 40 et 50 cent. Bénéf. an. 15.000 fr. justifiés. On traitera av. 25.000 fr.
arg. ou gar.

VACHERIE A Céder, cause de décès Porte de Paris 18 vaches. 1^{er}
choix, 220 lit. à 40 c. On peut mettre de côté: 6.000 fr. par
an. 12.000 fr. suffisent pour traiter.

S'adresser à M. LAPORTE, 93, boulevard Sébastopol. à Paris.

CARROSSERIE DE LUXE

— — — — —
LÉON BUAT

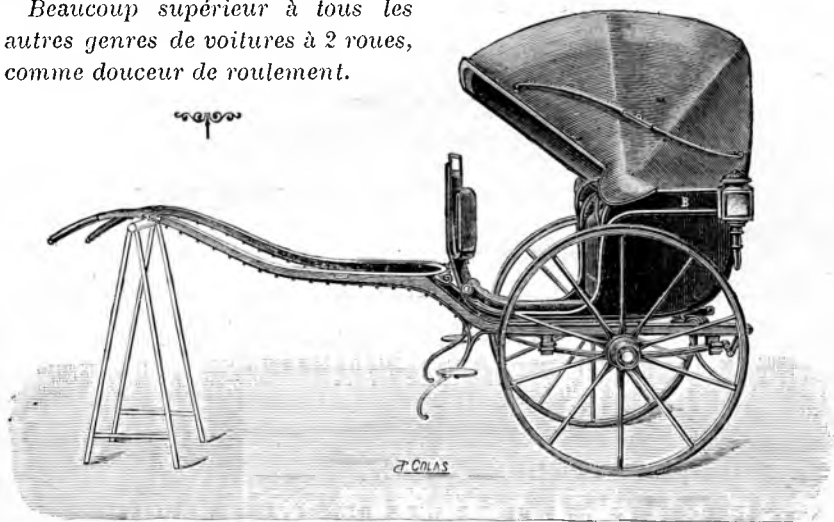
— — — — — SENLIS (OISE).

NOUVEAU BUGGY

monté à 4 ressorts

au moyen de brancards en tôle emboutie (SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.)

*Beaucoup supérieur à tous les
autres genres de voitures à 2 roues,
comme douceur de roulement.*



PLUS PRATIQUE ET PLUS CONFORTABLE QUE LE CABRIOLET

Spécialité de Charrettes-tonneau

Senlis. — Imp. Dufrene

Assurances agricoles

L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

L'ABEILLE-GRÊLE

L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile.

Domages aux Tiers, Assurances Individuelles.

Accidents des chevaux et Voitures, Accidents de chasse.

L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales

Combinaisons spéciales de L'ABEILLE.

RENTES VIAGÈRES

A. BONAMY

Délégué de la Société Agricole de Senlis

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

25, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des Exploitations garanties par l'Abeille, dans l'arrondissement de Senlis, est de 24.200 hectares.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 4 fr. o/o par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 25, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44.

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT OISE

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

A. BAJAC*

Ingénieur-Constructeur Breveté S. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Charrues bisocs et trisocs. Scarificateurs, Extirpateurs, Herses en tous genres, Rouleaux ondulés et Croskills.

MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège

MATÉRIELS COMPLETS pour la culture rationnelle de la Betterave à sucre.

CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 25, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44.

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

——*
A. BAJAC*

Ingenieur-Constructeur Breveté S. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

——*
Charrues bisocs et trisocs. Scarificateurs, Extirpateurs, Herse en tous genres, Rouleaux ondulés et Croskills.

——*
MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège

——*
MATÉRIELS COMPLETS pour la culture rationnelle de la Betterave à sucre.

——*
CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECRUTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.

M^{ON} ALBARET O. *, O. M. A.

G. LEFEBVRE-ALBARET O. *, O. M. A., **G. LAUSSEDAT** (E. C. P.) & Cie

Machines à Battre fixes et portatives.

Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Atelier de Construction et Administration à LIANCOURT-RANTIGNY (Oise)

Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce).

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES
MACHINES A BATTRE FIXES
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIVES
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLEVATEUR POUR L'ENSILAGE
LAVEURS — COUPE-RACINES — EGRENOIRS DE MAÏS
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENTS DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITÉ

INSTRUMENTS DE PESAGE

*Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième
Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.*

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.